

2A3L

Société à responsabilité limitée
au capital de 120.000 euros
93 Allée du Pré d'Eghor
69250 MONTANAY
810 374 652 RCS LYON

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 30 JUIN 2025

DEUXIÈME DÉCISION
Affectation du résultat

L'Associée unique, connaissance prise du rapport de gestion de la Gérante,

décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élevant à 3.078,68 euros comme suit :

- la somme de 154 euros à la dotation de la réserve légale ;
- le solde, soit la somme de 2.924,68 euros à la distribution de dividendes, soit un dividende par part social d'environ 0,24 euro.

décide également de procéder à une distribution exceptionnelle de réserves disponibles de la Société comme suit :

- la somme de 9.075,32 euros à la distribution de dividendes, soit un dividende par part social d'environ 0,76 euro.

L'ensemble de ces distributions de dividendes et de réserves disponibles, d'un montant global de 12.000 euros, soit un dividende de 1 euro par part social, sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

Préalablement, la Société procédera dans les conditions et limites légales, au prélèvement forfaitaire non libératoire sur la partie du dividende brut revenant à l'**associé personne physique**, comme suit :

- contributions et prélèvements sociaux au taux global actuel de **17,2 %** ;
- cependant, s'agissant du cas spécifique des gérants majoritaires de SARL et SELARL, la Loi- et notamment les articles L.131-6, 136-3 et R.131-2 du Code de la sécurité sociale ainsi que l'article 14 de l'ordonnance n°96-50 du 24 janvier 1996 - prévoit que les dividendes perçus par ces derniers :
 - sont assujettis à cotisations sociales pour la fraction supérieure à 10 % du montant total du capital social augmenté des primes d'émission et des sommes versées en compte courant qu'ils détiennent ;
 - et en conséquence, ne sont pas à inclure dans l'assiette des prélèvements sociaux à déclarer et acquitter à l'appui de la déclaration et du paiement du prélèvement forfaitaire libératoire susmentionné pour la fraction supérieure à 10 % du capital social augmenté des primes d'émission et des sommes versées en compte courant détenues.

- et à défaut de remplir les conditions prévues aux termes des dispositions de l'article 117 quater I-1 du Code Général des Impôts, permettant de bénéficier de la dispense de ce prélèvement :

- **soit de plein droit, au taux forfaitaire unique d'impôt sur le revenu au taux de 12,8 %.**

Dans ce cas le dividende versé ne sera pas éligible, en application du droit applicable à la date des présentes, à la réfaction prévue à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts (pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France).

- **soit sur option, pour l'imposition globale au barème progressif de l'impôt sur le revenu (article 200 A, 2 du Code Général des Impôts).**

Dans ce cas l'acompte au taux de 12,8 % sera imputé sur l'impôt sur le revenu dû au titre de l'année au cours de laquelle il a été opéré. Le contribuable s'engage à exercer cette option de manière expresse et irrévocable lors du dépôt de sa déclaration de revenus et au plus tard avant la date limite de déclaration. Le dividende sera alors éligible, en application du droit applicable à la date des présentes à la réfaction prévue à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts.

L'Associée unique rappelle, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, qu'aucune somme n'a été distribuée à titre de dividendes au cours des trois derniers exercices.

CERTIFIÉ CONFORME A L'ORIGINAL

Madame Anne-Sophie PERROT
Gérante

DocuSigned by:

Anne-Sophie PERROT

6B22715AFB974E5...

signé le 17/07/2025

2A3L

Société à responsabilité limitée
au capital de 120.000 euros
93 Allée du Pré d'Eghor
69250 MONTANAY
810 374 652 RCS LYON

COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024

CERTIFIÉS CONFORMES A L'ORIGINAL

Madame Anne-Sophie PERROT
Gérante

DocuSigned by:

Anne-Sophie PERROT

6B22715AFB974E5...
signé le 17/07/2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : <u>SARL 2A3L</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* <u>12</u>			
Adresse de l'entreprise : <u>93 allée du Pré d'Eghor 69250 MONTANAY</u>		Durée de l'exercice précédent* <u>12</u>			
Numéro SIRET* <u>8 1 0 3 7 4 6 5 2 0 0 0 1 6</u>		Néant <input type="checkbox"/> *			
		Exercice N clos le, <u>31/12/2024</u>			
		Brut 1	Amortissements, provisions 2		
			Net 3		
Capital souscrit non appelé (I) AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * AB	AC		
		Frais de développement * CX	CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires AF	AG		
		Fonds commercial (1) AH	AI		
		Autres immobilisations incorporelles AJ	AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL	AM		
		Terrains AN	AO		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Constructions AP	AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels AR	AS		
		Autres immobilisations corporelles AT	AU	1 421	1 172
		Immobilisations en cours AV	AW		
		Avances et acomptes AX	AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS	CT		
		Autres participations CU	CV		
		Créances rattachées à des participations BB	BC		
		Autres titres immobilisés BD	BE		
		Prêts BF	BG		
		Autres immobilisations financières* BH	BI		
TOTAL (II) BJ		2 594	BK	1 421	1 172
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements BL	BM		
		En cours de production de biens BN	BO		
		En cours de production de services BP	BQ		
		Produits intermédiaires et finis BR	BS		
		Marchandises BT	BU	3 129	
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes BV	BW		
		Clients et comptes rattachés (3)* BX	BY		
		Autres créances (3) BZ	CA	6 529	
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé CB	CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :) CD	CE	391 215	
	Disponibilités CF	CG		17 396	17 396
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)* CH	CI		67	67
	TOTAL (III) CJ	418 339	CK		418 339
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW				
	Primes de remboursement des obligations (V) CM				
	Ecarts de conversion actif* (VI) CN				
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO		420 933	IA	1 421	419 512
Revois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an CR	
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :	Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SARL 2A3L	Néant <input type="checkbox"/> *
			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 120 000)	DA	120 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	3 150
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	261 540
	Report à nouveau	DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	3 078
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	387 768
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM
Avances conditionnées		DN	
TOTAL (II)		DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	23 536
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	3 414
	Dettes fiscales et sociales	DY	4 126
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	665
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
TOTAL (IV)	EC	31 743	
Ecarts de conversion passif*	(V)	ED	
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	419 512	
RENYVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C	
		1D	
		1E	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	31 743	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

2A3L

Société à responsabilité limitée
au capital de 120.000 euros
93 Allée du Pré d'Eghor
69250 MONTANAY
810 374 652 RCS LYON

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024

CERTIFIÉS CONFORMES A L'ORIGINAL

Madame Anne-Sophie PERROT
Gérante

DocuSigned by:

Anne-Sophie PERROT

6B22715AFB974E5...
signé le 17/07/2025

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

		Exercice N		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
				FA	FB	FE	FF			
Désignation de l'entreprise : SARL 2A3L								Néant <input type="checkbox"/> *		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	1 827	FB		FC	1 827			
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF				
		FG	55 409	FH		FI	55 409			
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	57 236	FK		FL	57 236			
	Production stockée*					FM				
	Production immobilisée*					FN				
	Subventions d'exploitation					FO				
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	2 620			
	Autres produits (1) (11)					FQ				
									Total des produits d'exploitation (2) (I)	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	1 800			
	Variation de stock (marchandises)*					FT	(761)			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU				
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV				
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	16 852			
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	1 087			
	Salaires et traitements*					FY	53 313			
	Charges sociales (10)					FZ				
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements (14) - dotations aux provisions*					GA	686		
							GB			
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC			
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD				
	Autres charges (12)					GE				
								Total des charges d'exploitation (4) (II)		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)								GG (13 122)		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)							GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)							GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)							GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)							GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)							GL 17 110		
	Reprises sur provisions et transferts de charges							GM		
	Différences positives de change							GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement							GO		
								Total des produits financiers (V)		
								GP 17 110		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*							GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)							GR		
	Différences négatives de change							GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement							GT		
								Total des charges financières (VI)		
								GU		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)								GV 17 110		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)								GW 3 988		

Désignation de l'entreprise		SARL 2A3L		Néant <input type="checkbox"/> *		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE			
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH			
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		(IX)	HJ			
Impôts sur les bénéfices *		(X)	HK	910		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)			HL	76 967		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)			HM	73 888		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	3 078	
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO		
	(2)	Dont	produits de locations immobilières	HY		
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG		
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP	4 883	
			- Crédit-bail immobilier	HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)		HX		
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC		
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD		
	(9)	Dont transferts de charges		A1	2 620	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2		
		(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) A5				
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3			
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4			
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives A6	obligatoires A9			
		Dont cotisations facultatives Madelin A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8			
(14)	Dont montant de l'amortissement du fonds de comerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)		HS			
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N		
				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N		
				Charges antérieures	Produits antérieurs	

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SARL 2A3L

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2024, dont le total est de 419 512 euro et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 3 079 euro.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 09/05/2025 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2024 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2020-09 du 4 décembre 2020 modifiant le règlement ANC N°2014-03 relatif à des corrections mineures.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Les montants sont exprimés en euro.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Matériel de bureau : 5 à 10 ans

* Matériel informatique : 3 ans

* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Titres de participations

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition hors frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.